



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 127-129, RUE GOUGER

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **16 octobre 2019 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets:

L'implantation du bâtiment complémentaire (garage privé isolé) est non conforme. La marge latérale du bâtiment complémentaire est de 0 mètre (mitoyen) alors que la réglementation municipale exige une marge d'un (1) mètre.

L'acceptation de la dérogation aura pour effet de rendre conforme le garage privé mitoyen.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande se compose des lots 3 830 162 et 3 830 160 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant les numéros civiques 127 et 129, rue Gouger, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT-SEPTIÈME jour du mois de SEPTEMBRE deux mille dix-neuf.

Directeur général et secrétaire-trésorier
M^c Richard B. Morasse, MBA